

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2018

Présents : Christine TERRAIL, René DRUGUET, Philippe BOUCHET, Cédric FAURE, Jean-Claude MUGUET, Christophe SARAYOTIS, Xavier DIVANACH

Absent excusé : Vincent FAURE (pouvoir à Cédric FAURE)

Absents : Jean PUZENAT, Florent BEAL

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 août 2018 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Fonds de concours vie locale Commune/CCVD. Subvention transitoire 2018-2020 suite à la Loi NOTRe Tourisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCVD est compétente en tourisme, en application de la loi NOTRe. Elle perçoit désormais la taxe de séjour, qu'elle verse directement et intégralement à l'Office de Tourisme créé sous forme d'établissement public industriel et commercial depuis le mois d'avril 2017.

Les communes ont perçu en 2017 pour la dernière fois la taxe de séjour communale correspondant à l'année 2016.

Afin de permettre à la commune de s'adapter à la perte de cette ressource et de pouvoir poursuivre des actions d'animation de la vie locale, la CCVD souhaite verser temporairement sur trois ans une subvention exceptionnelle de 2 131,20€ pour la commune de Plan-de-Baix et propose une convention en ce sens.

Approuvée à l'unanimité.

2/ Décision Modificative Budget Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un virement de crédit de 1 286€ doit être fait à partir du compte 2315 « installation, matériel, outillage », vers le compte 673 « titre annulé sur exercice antérieur » afin de réguler des factures d'eau suite à une fuite.

Approuvée à l'unanimité.

3/ Modification sens de circulation « Descente du Village »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la grande fréquentation de la Descente du Village, de la vitesse quelque fois excessive des usagers dans cette rue, et compte tenu du risque d'éventuels accidents, une mesure doit être mise en place afin de sécuriser la voie.

Il propose au Conseil Municipal de fermer la Descente du Village dans sa partie haute par le biais de barrières amovibles pour une période d'essai de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 1^{er} avril 2019. La rue conserverait les deux sens de circulation mais ne sera accessible que par la partie basse.

Après débat, le Conseil Municipal préfère ne pas mettre en place cette mesure et continue de se renseigner sur différentes solutions afin de sécuriser la route.

La délibération est reportée à une séance ultérieure

FIN DES DELIBERATIONS

Questions diverses :

– Affouage : Jean PUZENAT a informé l'ONF d'inscrire la parcelle n°2 (1 partie) communale à l'état d'assiette.

– Cotisation Communes Forestières de la Drome : Le conseil municipal ne souhaite pas cotiser pour l'année.

- Bourse au permis : Les personnes voulant bénéficier de la bourse au permis doivent faire 50h de bénévolat en contrepartie d'une aide financière. Le Conseil estime que la commune de Plan de Baix est trop petite pour pouvoir accueillir et faire travailler une personne pour 50h. Il suggère aux jeunes de prendre contact avec des communes plus importantes.
- Extinction de l'éclairage public : Se renseigner pour mettre en place, à l'entrée du village, des panneaux signalant l'extinction des lumières.

La séance est levée à 20h30